

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 03 février 2010

ETAIENT PRESENTS : Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, Mme SANGIORGIO, M. ROZET, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. NOURRY (*présent à partir de la question n°5*), M. MONTEL, M. CHAILLET, M. BADET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL,

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. EMORINE,
M. CLAIR qui a donné pouvoir à M. ROZET
Mme HADJ qui a donné pouvoir à Mme SANGIORGIO
M. MIOLA qui a donné pouvoir à M. LAUTISSIER.

Monsieur MAZUREK a été nommé Secrétaire.

En l'absence de M. le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Floriana BOUILLOT, première adjointe.

Elle présente, au nom du Conseil municipal, toutes ses condoléances à M. MIOLA pour le décès de sa maman.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame BOUILLOT informe que les questions 9 et 16 sont retirées de l'ordre du jour.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2009.

Le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2° - Installation d'un Conseiller Municipal.

Suite à la démission de Madame Nathalie JASICKI-MERLIN, Monsieur Georges NOURRY a accepté de siéger au Conseil Municipal. Madame Bouillot procède à son installation et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Assemblée Communale.

3° - Modification au sein des Commissions Municipales et représentation dans divers organismes.

Madame JASICKI-MERLIN, qui a démissionné du Conseil Municipal, siégeait :

- ◆ à la Commission Proximité – Voirie Réseaux – Transports – Signalisation.
- ◆ à la Commission Action Sociale – Solidarités.

Madame Frédérique LEMOINE, qui siège à la Commission Patrimoine – Travaux – Sécurité – Développement Durable, souhaite siéger à la Commission Action Sociale – Solidarités.

Madame LEMOINE siégera à la commission « Action Sociale – Solidarités »

Monsieur NOURRY siégera aux commissions :

- ◆ « Proximité – Voirie Réseaux – Transports – Signalisation »
- ◆ « Patrimoine – Travaux – Sécurité – Développement Durable ».

Monsieur Roger MONTEL est désigné en qualité de délégué suppléant à l'école élémentaire Lucie Aubrac

4° - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
62	10/12/2009	Contrat de mise à disposition gratuite d'un véhicule par la SARL INFOCOM-FRANCE	Trafic passager 9 places financé grâce aux sponsors publicitaires figurant sur le véhicule
63	10/12/2009	Location d'espace sur véhicule publicitaire. Contrat de mise à disposition gratuite d'un véhicule par la SARL INFOCOM-FRANCE	1 000 € HT pour 2 ans
64	14/12/2009	Tarif des concessions au cimetière, redevances funéraires et caveau municipal, à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Voir annexe
65	14/12/2009	Tarif des droits de place et de stationnement à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Voir annexe
66	14/12/2009	Aménagement d'un multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles – Marché de maîtrise d'œuvre passé avec la SCPA PERCHE-BOUGEAULT (marché à procédure adaptée)	Montant du marché 37 415,00 euros HT
67	21/12/2009	Tarif des locations des salles Cour de Cluny et Maison des Sociétés à effet du 1 ^{er} janvier 2010	Voir annexe
68	21/12/2009	Fixation des tarifs de la Garderie Familiale à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Voir annexe
69	21/12/2009	Fixation des tarifs de la Halte Garderie à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Voir annexe
70	21/12/2009	Fixation des tarifs de restauration à compter du 1 ^{er} février 2010	Voir annexe
71	24/12/2009	Mission de diagnostic énergétique du patrimoine bâti – Marché à procédure adaptée passé avec la Cie Dupaquier SARL	Mission de base 31 265,30 € HT Missions annexes 24 659,50 € HT
72	28/12/2009	Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants d'enfants année 2010 – Passation d'un marché à procédure adaptée (marché à bons de commande)	Voir ci-dessous
73	28/12/2009	Entretien du réseau d'éclairage public de la Commune Année 2010 à 2012 - Marché à procédure adaptée (marchés à bons de commande)	Montant 35 223,00 euros HT
73 bis	28/12/2009	Contrat de service plus personnalisé logiciels gamme Magnus avec la société Berger Levrault	Coût de la prestation 3 400,00 euros HT
74	29/12/2009	Tarifs de location de l'Espace de Vie et d'Animation (EVA) à effet du 1 ^{er} janvier 2010.	Voir annexe
75	29/12/2009	Avenant n° 1 au contrat de mission pour contrôle technique passé avec le Bureau Véritas pour les travaux d'aménagement et de rénovation de la Maison de Quartier	Coût : 1 700,00 euros HT suite à augmentation délai réalisation des travaux
01	07/01/2010	Tarifs : - de l'accueil périscolaire - de l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis et petites vacances des enfants de moins de 6 ans	Voir annexe
02	08/01/2010	Spectacle « parfums de poésie » - Passation d'une convention avec l'Association Rencontres et Animations Rurales	Montant prestation 200 euros TTC
03	11/01/2010	Validation des acquis d'expérience « CAP Petite Enfance » - Convention d'accompagnement avec le GIP-FCIP de l'Académie de DIJON	Coût de la formation 700 euros

Décision n° 72

LOT	DESIGNATION	FOURNISSEURS	MONTANT HT en €
1	Lait – Crème – Fromage faisselle	BROC MARCHE	9 099.18
2	Produits laitiers	BROC MARCHE	16 659.49
3	Oeufs et ovo-produits	BROC MARCHE	851.50
4	Viandes fraîches et sous vide	CLAVIERE Viandes	45 030.60
5	Volailles fraîches et sous vide	CLAVIERE Viandes	15 376.26
6	Divers charcuterie	CLAVIERE Viandes	9 543.55
7	Poissons frais	THEVENET	5 839.75
			Tarifs à la date de livraison en fonction des cours de Boulogne sur Mer
8	Fruits et légumes frais	SFP BONNEFOY	Tarifs à la date de livraison dernier cours connus de la mercuriale MIN de Lyon avec rabais de 11 %
9	Epicerie	TRANSGOURMET	13 345.41
10	Gâteaux secs et fourrés	EDE RUY	2 378.72
11	Glaces et divers surgelés	DAVIGEL	3 116.34
12	Boissons non alcoolisées	MAXIMARCHE	1 285.42
13	Boulangerie - Viennoiseries	Boulangerie BRETIN Boulangerie GARNIER Boulangerie RIZET	Montant minimum de 5 000 € HT à chaque boulangerie

5° - Administration communale – délégation donnée au Maire en matière de marchés publics – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés et notamment son article 10 modifie l'article L 2122-22 du CGCT.

Dorénavant : « *le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat :*

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Il fait disparaître toute condition de montant.

Le Conseil, à l'unanimité,

- prend acte de l'article 10 de la loi n° 2009-179 du 17.02.2009 qui a modifié l'article L 2122-22 du CGCT

- donne délégation à M. Guy EMORINE, Maire, pour la durée de son mandat, pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, conformément à la nouvelle rédaction du 4° de l'article L 2122-22 du CGCT.

6° - Recensement de la Population – populations légales – Information

Madame BOUILLOT informe que la Commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2007. La population de chaque commune a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2005-2009, soit le 1^{er} janvier 2007.

Les nouvelles populations légales se substituent, le 1^{er} janvier 2010, à celles millésimées 2006. Elles seront actualisées tous les ans ; fin 2010, nous recevrons de nouveaux chiffres de population qui prendront effet le 1^{er} janvier 2011.

Date d'effet	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1 ^{er} janvier 2000	7 063	336	7 399
1 ^{er} janvier 2009	6 809	269	7 078
1 ^{er} janvier 2010	6 771	268	7 039

7° - Groupement d'Intérêt Public de l'Ecomusée Creusot – Montceau (GIP)

Lors de sa séance du 13 mai 2009, le Conseil d'administration du GIP de l'Ecomusée du Creusot-Montceau a délibéré à l'unanimité en faveur de la prolongation de 6 mois de la durée du GIP.

Cette prolongation aura notamment pour but de permettre la mise en œuvre des conclusions apportées par l'étude économique et juridique ainsi que par l'accompagnement des équipes qui ont fait l'objet de commandes récentes. Aucun financement complémentaire ne sera nécessaire, puisque la trésorerie dont dispose actuellement le GIP lui permet d'envisager cette période d'activité supplémentaire.

Le Conseil, à l'unanimité se prononce favorablement sur la prolongation de la durée du GIP de 6 mois, à savoir, jusqu'au 28 mai 2010.

M. Chaillet : « un article dans la presse selon lequel le Musée des Fossiles fusionnerait avec le Musée de la Mine.

M. Mazurek signale qu'il a assisté à la réunion qui a eu lieu entre les 2 musées.

Actuellement nous en sommes à l'état des lieux. La discussion a porté sur ce qu'entraînerait le rapprochement des 2 musées.

Intégrer le Musée des fossiles au musée de la mine n'est pas simple (réflexion au niveau de l'espace, travaux

Il s'agit d'une vision à long terme pour le rapprochement. Le Musée des fossiles a certaines exigences.

8° - Extension du périmètre de la Communauté Urbaine Le Creusot- Montceau-les-Mines - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur l'attribution de Compensation induite par l'intégration de la commune de Saint-Laurent-d'Andenay au sein de la CCM au 1^{er} janvier 2010.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2009, la Commune de Saint-Laurent-d'Andenay a intégré la Communauté Urbaine Creusot – Montceau au 1^{er} janvier 2010.

Dans ce cadre, l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts et l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'évaluation des charges et des produits transférés à la CCM donne lieu à une attribution de compensation versée annuellement à la Commune intégrée ou à la CCM, selon le solde constaté. Pour être validée, l'évaluation proposée par la CLECT doit obtenir la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 21 janvier 2010 et a rendu ses conclusions quant au montant financier constitutif de l'attribution de compensation.

	Saint Laurent d'Andenay
Produits transférés	96 868 €
Charges transférées	94 261 €
Attribution de compensation versée par la CCM à la commune de Saint-Laurent d'Andenay	2 607 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT, à savoir le montant des produits et charges transférés par la commune de Saint-Laurent-d'Andenay et le calcul du montant de l'attribution de compensation qui sera versé par la CCM, à compter de l'exercice 2010.

9° - Question retirée de l'ordre du jour

10° - Règlement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2010.

Etant donné que les dépenses d'investissement peuvent être mandatées par anticipation au vote du Budget Primitif dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice N – 1, diminués des annuités d'emprunt en capital, **le Conseil, à l'unanimité**, accepte le règlement des dépenses suivantes sur l'exercice 2010 (à inscrire au BP 2010).

TRAVAUX	ARTICLE	FONCTION	MONTANT TTC
Maison de sociétés – travaux de maçonnerie	2313	024	11 285.00
Hôtel de ville – logiciels informatique	2183	020	1 550.00
Acquisition véhicule	2182	020	5 000.00
Fenêtre sacristie église	2183	020	1 205.00

11° - Création de classes de découverte en 2010

M. Gérard présente le projet qui concerne 45 élèves des écoles élémentaires René Picard et Jean Régnier alors qu'en Mai 2009, 83 élèves avaient participé à la classe de mer. Au 1^{er} trimestre scolaire 2009/2010, les élèves de l'école élémentaire Lucie Aubrac sont allés 5 jours en classe de nature dans le Morvan.

Pour permettre d'assurer, comme chaque année, un séjour en classe de découverte à tous les élèves de la Commune durant leur scolarité à l'Ecole Primaire, **le Conseil, à l'unanimité**, décide d'organiser 2 classes de découverte au cours du 1^{er} semestre 2010.

Séjour proposé à Le Bois Plage en Ré (17580) ▪ du 3 mai au 10 mai 2010 (8 jours) – CM2 des groupes scolaires René Picard et Jean Régnier

Adresse : - Village de Vacances " Ré la Blanche" Rue Clou 17580 Le Bois Plage en Ré -

Organisme gestionnaire : Ligue de l'Enseignement- secteur Classes d'Environnement- 21 rue Saint-Fargeau BP 313 75989 PARIS CEDEX 20

Ecole Publique Mixte René Picard : CM2 de Monsieur MALTAVERNE (18 élèves)

CM2 de Monsieur MARCELLIN (5 élèves)

Ecole Publique Mixte Jean Régnier : CM2 de Monsieur BRUN (22 élèves)

Malgré la perte financière du Conseil Général qui supprime son aide de 4 €/jour pendant 8 jours, la participation journalière des parents ou tuteurs est fixée à 17.50 euros par jour, soit 140 euros pour le séjour de 8 jours.

Le Conseil à l'unanimité fixe pour 2010, les salaires bruts des personnels d'animation et sanitaire comme suit :

a) Animateurs	346.00 €
b) Assistants Sanitaires	346.00 €
c) Infirmiers	386.00 €

Le Conseil, à l'unanimité fixe pour 2010 l'indemnité aux instituteurs à 16.30 €/jour (soit 130.40 euros pour 8 jours).

12° - Protection des Animaux – convention avec la SPA.

Monsieur MARTIN rappelle au Conseil ses délibérations des 03 février 2004 relative à la passation d'une convention avec la SPA de la région Montcellienne et 5 février 2009 relative à la passation d'une nouvelle convention.

Pour respecter la réglementation en vigueur, une contribution assise sur le nombre d'habitants est versée annuellement à la SPA (cet organisme se charge de récupérer les animaux).

En 2009, cette contribution était de 0,75 euros par habitant.

Lors de la réunion annuelle avec la SPA, il a été décidé de ne pas augmenter la contribution par habitant à effet du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir la contribution par habitant à 0.75 € pour l'année 2010. La somme de 5 279.25 euros sera versée à la SPA de la Région Montcellienne.

13° - Vente d'une partie d'un chemin rural appartenant à la Commune

Par délibération du 2 octobre 2009 le Conseil décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 novembre au 11 décembre 2009. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

En réponse à la question de M. Lautissier, Mme Bouillot signale que le prix est fixé conformément à l'avis de la Trésorerie Générale de Saône-et-Loire, étant précisé que tous les frais (de l'ordre de 1 000 €) seront remboursés par l'acquéreur à la Commune, lequel supportera également les frais d'acte.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, **le Conseil, à l'unanimité**, accepte :

- de désaffecter la partie du chemin d'une contenance d'environ 105m², en vue de sa cession
- de fixer le prix de vente de la dite partie à 15 €
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le terrain attenant à leur propriété
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

14° - Dotation Globale d'Equipeement – Année 2010

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2010 pour l'opération dénommée « travaux de rénovation et d'aménagement de bâtiments scolaires » :

- Ecole élémentaire Lucie Aubrac : construction d'un préau

L'aide est sollicitée sur ces travaux, sur les bases de l'estimation faite par l'atelier des équipages, au taux de 40 % sur le HT (montant plafonné : 500 000 € HT), soit :

Dépenses :

Travaux	45 272.58 € HT
---------	----------------

Recettes :

• DGE (45272.48 euros x 40%)	18 109.00 euros
• Conseil Général (Programme d'intervention pour l'investissement Communal 2009)	18 109.00 euros

15° - Manifestations culturelles 2010 – information - fixation des tarifs – convention de partenariat avec le Journal de Saône-et-Loire

M. Mazurek : « pour la 2^e année consécutive, la Ville de BLANZY va organiser le Festival Blanzly en Mars. Je remercie tous les membres de la commission culture qui s'investissent »

Les manifestations suivantes seront organisées :

Exposition Francis Terrade du 4 au 26 mars 2010. Coût 2000 €

Spectacle les Picardos Clowns le 5 mars. Coût 500 €

Spectacle M. FRAIZE le 12 mars. Coût 1 000 €

Spectacle « scopitone-box » le 19 mars. Coût 1 050 €

Frais de SACEM et assurances le cas échéant.

A - Fixation des tarifs pour les spectacles suivants : les Picardos clowns, M. Fraize, Scopitone- box

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs d'entrée ainsi qu'il suit pour les 3 concerts.

Tarifs adultes : 5 €

Gratuité : enfants jusqu'à 12 ans

D'autres manifestations sont programmées :

Rencontre dédicace avec Kent le 4 juin. Coût 687.30 €

Exposition 15 dessins de Kent du 25 mai au 11 juin. Coût 744.80 €

B - Convention de partenariat avec le Journal de Saône-et-Loire.

Afin de soutenir et développer la communication pour les manifestations organisées en Mars 2010, un partenariat sera mis en œuvre avec le Journal de Saône-et-Loire.

Celui-ci propose :

- la déclinaison dans ses colonnes de la présentation et programme des manifestations avec « œil » en une Montceau et renvoi sur page locale Blanzly afin de lancer la communication
- la diffusion en « une » de l'édition Montceau d'une annonce signalant les places à gagner
- la mise en place d'un jeu en page locale Blanzly pour les 3 spectacles ; 30 places étant offertes par les soins de la Commune
- la présentation rédactionnelle et suivi, classique, dans les pages locales Blanzly des spectacles et une présentation classique dans Samedi&Cie.

En contrepartie, la commune s'engage :

- à décliner sur TOUS ses documents et/ou moyens de communication le logo du JSL
- à fournir les places destinées à alimenter le jeu
- au financement de 300 journaux du jour de parution de la présentation destinés à un adressage postal à 300 adresses à fournir, moyennant 255 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise le Maire à signer la convention avec le Journal de Saône-et-Loire.

16° - Institution de la participation pour financement des voiries et réseaux publics (PVR)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°, L 332-11-1 et L 311-2, Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Le Conseil, à l'unanimité, décide, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme

17° - Questions diverses

A – Aide pour les sinistrés d'Haïti

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer une aide de 1 000 € pour les sinistrés d'Haïti. Cette aide sera versée au Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, sur proposition de l'Association des Maires de Saône-et-Loire.

B – Vente de bois au Petit et au Grand Porron

L'attribution des 29 lots se fera par tirage au sort samedi 6 février 2010. Un contrat de vente de bois de feu sera passé avec chaque acquéreur pour fixer les conditions d'exploitation, de règlement et de responsabilité.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces contrats.

C – Vœu du Conseil Municipal pour le maintien de la caserne des Pompiers à BLANZY

♦ M. Chaillet donne lecture de la question de l'opposition municipale à M. le Maire.

« Nous voulons saisir le Conseil Municipal, d'une rumeur persistante qui circule dans Blanzay.

En tant qu'administrateur du SDIS, vous savez Monsieur le Maire que la zone nord du département est concernée par un projet de suppression d'un certain nombre de centre de secours, dont le nôtre. Ces pistes dites d'économies, répondent à des exigences budgétaires imposées par le Président du Conseil Général. Nous croyons savoir que vous y adhérez tacitement, certains vous prêtent même l'intention d'envisager d'utiliser les locaux pour y installer les services techniques de la Ville...

Monsieur le Maire, il est encore temps de réagir, puisqu'un groupe de travail intitulé Comité Spécial Orientation Stratégique doit définir un plan d'urgence 2010-2012 et que le SDIS proposera le 29 mars son budget 2010.

Si ces mesures, sont encore à l'état de projet, elles ne nous laissent pas insensibles et nous devons montrer notre détermination tous ensemble pour ne pas laisser faire n'importe quoi.

Pourriez-vous Monsieur le Maire, nous donner des informations précises et éclairées sur ce sujet extrêmement sensible.

Avec les Blanzinois et les 22 Sapeurs Pompiers volontaires de Blanzay, sous l'autorité de leur Chef Jean-Luc DUCAROUGE, nous demandons à être rassurés. »

♦ M. Frizot s'exprime en ces termes : «je vais vous donner quelques informations, pour essayer de calmer partiellement vos inquiétudes.

Le Bureau Municipal et le Maire suivent de très près les évolutions de ce dossier. Des contacts réguliers et au plus niveau ont été établis avec le Maire, Vice Président du S.D.I.S. et le S.D.I.S. Actuellement, aucune décision définitive n'est prise.

Le S.D.I.S. est financé par 2 sources : les Communes pour une part importante et le Conseil Général.

Le Conseil Général est en grande difficulté financière ; les décisions prises au plus haut niveau de l'Etat, impactent les Conseils Généraux et par rebondissement les Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Un plan d'économies a été élaboré ; la suppression de 5 Centres de Secours n'est qu'une des nombreuses pistes, dont celle également de la suppression de postes de Sapeurs Pompiers Professionnels. Les élus devront trancher ; Ils font du Sarkosys malgré eux. Quant aux rumeurs que vous nous prêtez, vous nous les apprenez. Le Bureau Municipal, défendra autant qu'il pourra, le Centre de Secours de BLANZY ».

- ◆ M. Chaillet propose d'émettre un vœu sur le sujet pour marquer « notre volonté unanime »
- ◆ Monsieur Frizot souhaite que le Maire, actuellement absent soit associé à sa démarche.
- ◆ M. Lautissier : « compte tenu de l'importance du sujet, je pense que c'est l'occasion pour l'ensemble du Conseil Municipal de marquer notre désir de voir le Centre de Secours de BLANZY maintenu. »
- ◆ Mme Bouillot demande une suspension de séance.
- ◆ M. Lautissier donne lecture du vœu préparé par l'opposition.
- ◆ Mme Bouillot demande une nouvelle suspension de séance.

3 conseillers de la majorité et 3 conseillers de l'opposition travaillent ensemble à la rédaction d'un document commun.

« Devant la menace de fermeture de la caserne locale des pompiers, et même si la décision finale ne lui appartient pas, le Conseil Municipal de BLANZY entend manifester son soutien aux 22 pompiers volontaires qui pourraient être dirigés à terme, vers le centre de secours de MONTCEAU-LES-MINES.

Si cette nouvelle, peu rassurante, se confirme, elle entraînerait des temps d'interventions plus longs pour les accidentés dépendant du périmètre d'intervention blanzinois, d'autant plus qu'en cas de fermeture du passage à niveau, les véhicules de secours en provenance de MONTCEAU-LES-MINES, verraient leur temps d'intervention perturbé.

Avec 220 sorties en 2009 dont 39 interventions en renfort sur le secteur de MONTCEAU, l'utilité du centre de BLANZY n'est pas à démontrer.

Cette mesure, visant à faire des économies d'ordre budgétaire, ne semble pas appropriée. Le Conseil Municipal la juge intolérable pour la population blanzinoise et ses élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire et à Monsieur le Conseiller Général, d'intervenir auprès de Monsieur le Président du SDIS, pour que BLANZY conserve sa caserne de pompiers ».

Séance levée à 19 heures 56 minutes.